| Section    | Code Question | Question   | Qst ToolTip   | DataType |
|------------|---------------|--|---|----------|
| 1. Prêteur |               | Les réponses à fournir dans l'ensemble du<br>questionnaire ne doivent concerner que<br>l'activité de crédit réglementée.   |   | Label    |
| 1. Prêteur | 1.1           | Nom du prêteur   |   | Text     |
| 1. Prêteur | 1.2           | Numéro BCE   |   | Text     |
| 1. Prêteur | 1.3           | Avez-vous désigné, au sein de votre organe légal<br>d'administration (conseil d'administration,<br>gérant, comité de direction) un Haut dirigeant<br>responsable ? | Haut dirigeant responsable : Il s'agit de la personne responsable, au plus haut niveau, de veiller à la mise en oeuvre et au respect des dispositions de la loi du 18 septembre 2017 et des arrêtés et règlements pris pour son exécution. Il s'agit d'une personne désignée parmi les membres de l'organe légal d'administration ou du Comité de direction (s'il y en a un). | Yes/No   |
| 1. Prêteur | 1.3.1         | Nom et prénom  |   | Text     |
| 1. Prêteur | 1.3.2         | Numéro de registre national  |   | Number   |
| 1. Prêteur | 1.4           | Fonction   |   | Text     |
| 1. Prêteur | 1.5           | Numéro de téléphone  |   | Text     |
| 1. Prêteur | 1.6           | Adresse électronique   |   | Text     |

| Section Code Question | Question | Qst ToolTip | DataType |
|-----------------------|----------|-------------|----------|
|-----------------------|----------|-------------|----------|

| 1. Prêteur | 1.7   | Avez-vous désigné un AMLCO ?                                       | L'AMLCO (également appelé « responsable antiblanchiment ») est la (les) personne(s) désignée(s) par l'organe légal d'administration ou le comité de direction pour veiller notamment à la mise en oeuvre concrète des mesures organisationnelles, à l'analyse des opérations atypiques, à la formation du personnel et à la transmission des déclarations à la CTIF. Lorsque les caractéristiques du prêteur ne justifient pas ou ne permettent pas le respect des §§1 et 2 de l'article 9 de la loi du 18/09/2017, notamment en raison de sa taille modeste, les fonctions de l'AMLCO peuvent être assumées par le Haut dirigeant responsable. Dans ce cas, la personne à indiquer à la question 1.7 est la même que celle indiquée à la question 1.3. | Yes/No |
|------------|-------|--|---|--------|
| 1. Prêteur | 1.7.1 | Nom et prénom  |   | Text   |
| 1. Prêteur | 1.7.2 | Numéro de registre national  |   | Number |
| 1. Prêteur | 1.8   | Numéro de téléphone  |   | Text   |
| 1. Prêteur | 1.9   | Adresse électronique   |   | Text   |
| 1. Prêteur | 1.10  | Nom et prénom de la personne qui répond au questionnaire           |   | Text   |
| 1. Prêteur | 1.11  | Adresse électronique de la personne qui répond<br>au questionnaire |   | Text   |
| 1. Prêteur |       | Nombre de filiales   |   | Label  |
| 1. Prêteur | 4.80  | en Belgique:   |   | Number |

| Section    | Code Question | Question   | Qst ToolTip  | DataType |
|------------|---------------|--|--|----------|
| 1. Prêteur | 4.81          | au sein de l'UE (hors Belgique):                         | Dans un des pays membres de l'Union Européenne :<br>Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie,<br>Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce,<br>Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie,<br>Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal,<br>République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie,<br>Suède | Number   |
| 1. Prêteur | 4.82          | en dehors de l'UE (y compris les pays à haut<br>risque): |  | Number   |
| 1. Prêteur | 4.83          | dans un pays à haut risque:                              | Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le<br>site du SPF Finance via le lien suivant:<br>https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques  | Number   |
| 1. Prêteur |               | Nombre de succursales                                    |  | Label    |
| 1. Prêteur | 4.84          | au sein de l'UE (hors Belgique):                         |  | Number   |
| 1. Prêteur | 4.85          | en dehors de l'UE (y compris les pays à haut<br>risque): |  | Number   |
| 1. Prêteur | 4.86          | dans un pays à haut risque:                              |  | Number   |

| 1. Prêteur |     | Nombre de courtiers et/ou autres tiers<br>introducteurs actifs de votre établissement ou<br>succursale | Le recours à des tiers introducteurs se distingue du recours à des mandataires ou sous-traitants agissant sur les instructions et sous le contrôle et la responsabilité de l'entité assujettie, dans la mesure où les tiers introducteurs interviennent en leur nom propre et pour leur compte et qu'ils sont eux-mêmes soumis aux obligations de vigilance prévues par la loi AML ou à des obligations identiques prévues par la loi d'un autre pays. | Label  |
|------------|-----|--|--|--------|
| 1. Prêteur | 4.9 | en Belgique  |  | Number |

| Section    | Code Question | Question  | Qst ToolTip   | DataType |
|------------|---------------|---|---|----------|
| 1. Prêteur | 4.10          | au sein de l'UE (hors Belgique)   |   | Number   |
| 1. Prêteur | 4.11          | en dehors de l'UE   |   | Number   |
| 1. Prêteur | 4.12          | dans un pays à haut risque  | Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le<br>site du SPF Finance via le lien suivant :<br>https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques. | Number   |
| 1. Prêteur | 5.11          | Êtes-vous actif dans d'autres domaines que le<br>crédit ? Si votre autre activité consiste<br>uniquement en une autre activité réglementée<br>par la FSMA, vous devez répondre "non". |   | Yes/No   |
| 1. Prêteur | 5.12          | Veuillez préciser vos autres domaines d'activités   |   | Text     |
| 1. Prêteur | 5.20          | Avoc combion d'agonte liée travaillez vous 2  | Si vous n'avez pas recours à des agents liés, veuillez indiquer '0'.  | Number   |

| 2. Clients | 7.1 | Nombre total de clients pour l'activité crédit                    | Les clients visés sont uniquement ceux de l'activité de<br>prêteur visée par le livre VII, titre 4, chapitres 1 et 2 du<br>CDE.  | Number |
|------------|-----|---|--|--------|
| 2. Clients | 7.8 |   | On vise ici les clients personnes morales, les trusts et<br>autres constructions juridiques dénuées de<br>personnalité juridique, mais également les clients<br>personnes physiques dans le cadre de leur activité<br>professionnelle. | Yes/No |
| 2. Clients |     | Comment vos clients se répartissaient-ils par<br>classe de risque | Si vous utilisez une autre répartition que celle<br>proposée ci-dessous, introduisez vos données d'une<br>manière se rapprochant le plus possible des 3<br>catégories proposées ci-dessous   | Label  |
| 2. Clients | 8.1 | Nombre de clients "à risque élevé"                                |  | Number |
| 2. Clients | 8.2 | Nombre de clients "à risque standard"                             |  | Number |
| 2. Clients | 8.3 | Nombre de clients "à risque faible"                               |  | Number |

| Section    | Code Question | Question  | Qst ToolTip   | DataType |
|------------|---------------|---|---|----------|
| 2. Clients | 9.1.1         | Nombre de clients domiciliés en Belgique  |   | Number   |
| 2. Clients | 9.2           | Nombre de clients domiciliés au sein de l'UE<br>(hors Belgique)   |   | Number   |
| 2. Clients | 9.3           | Nombre de clients domiciliés ou dont le siège<br>social était établi en dehors de l'UE (à<br>l'exception des pays à haute risque) |   | Number   |
| 2. Clients | 9.4           | haut risque   | Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le<br>site du SPF Finance via le lien suivant :<br>https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques. | Number   |

| 2. Clients | 11.1.1 | Pratiquez-vous l'identification à distance de vos clients ?                                    | L'identification est réalisée sans qu'à aucun moment<br>les parties ne soient en présence l'une de l'autre.  | Yes/No |
|------------|--------|--|--|--------|
| 2. Clients | 11.1   | Nombre total de clients identifiés à distance  |  | Number |
| 2. Clients | 13.70  | Avez-vous dans votre portefeuille ou<br>proposezvous à vos clients des contrats<br>numérotés ? | Par « contrats numérotés », l'on entend les contrats dont seul le numéro de contrat, et non le nom du client, apparaît sur les relevés. De cette façon, seul un petit groupe de personnes au sein de l'établissement financier connaît le nom du titulaire du contrat, ce qui assure un certain anonymat du client. Les contrats numérotés ne peuvent en aucun cas être assimilés aux contrats anonymes (contrats pour lesquels l'établissement n'a pas identifié le titulaire). Les contrats anonymes sont interdits. | Yes/No |
| 2. Clients | 14.1   | Nombre total de PPE dans votre fichier clients   | Si vous n'avez pas de PPE, veuillez indiquer '0'.  | Number |
| 2. Clients | 14.3   | Nombre de PPPE domiciliés en Belgique  |  | Number |

| Section    | Code Question | Question  | Qst ToolTip | DataType |
|------------|---------------|---|-------------|----------|
| 2. Clients | 1///          | Nombre de PPPE domiciliés hors de la Belgique<br>mais dans l'UE |             | Number   |

| 2. Clients    | 14.5  | Nombre de PPPE domiciliés hors d'UE (à<br>l'exception des pays à haute risque)                                     |   | Number  |
|---------------|-------|--|---|---------|
| 2. Clients    | 14.6  | haute risque   | Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le<br>site du SPF Finance via le lien suivant :<br>https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques.   | Number  |
| 2. Clients    | 16.1  | Combien de clients avez-vous refusés au cours<br>de l'année civile écoulée pour des raisons liées à<br>la LBC/FT ? | Il s'agit des clients pour lesquels vous avez refusé<br>d'entrer en relation d'affaires pour des raisons liées à<br>la LBC/FT bien qu'ils répondaient aux critères définis<br>par votre politique d'acceptation. Les clients refusés<br>doivent être indiqués même s'ils n'ont pas fait l'objet<br>d'une déclaration à la CTIF. | Number  |
| 3. Opérations |       | Encours  |   | Label   |
| 3. Opérations | 19.70 | Nombre total de crédits en portefeuille  |   | Number  |
| 3. Opérations | 19.71 | Montant total de l'encours pour l'activité de crédit réglementée   |   | Decimal |
| 3. Opérations |       | Production de l'année civile écoulée   |   | Label   |
| 3. Opérations | 19.72 | Nombre total de crédits conclus au cours de<br>l'année civile écoulée  |   | Number  |
| 3. Opérations | 19.73 | Montant total de l'encours pour l'activité de<br>crédit réglementée au cours de l'année civile<br>écoulée          |   | Decimal |
| 3. Opérations | 22.70 | Disposez-vous de procédures/moyens<br>permettant de détecter l'origine des paiements<br>?                          |   | Yes/No  |

| Section       | Code Question | Question   | Qst ToolTip   | DataType |
|---------------|---------------|--|---|----------|
| 3. Opérations | 22.71         | Au cours de l'année civile écoulée, avez-vous<br>identifié des paiements au départ d'un compte<br>étranger ?   |   | Yes/No   |
| 3. Opérations | 22.72         | Compte situé au sein de l'UE   |   | Yes/No   |
| 3. Opérations | 22.73         | Compte situé en dehors de l'UE   |   | Yes/No   |
| 3. Opérations | 22.74         | Compte situé dans un pays à haut risque  |   | Yes/No   |
| 3. Opérations | 22.75         | Au cours de l'année civile écoulée, avez-vous identifié des paiements au départ d'un compte dont le titulaire n'est pas l'emprunteur, le titulaire du crédit ?                               |   | Yes/No   |
| 3. Opérations | 25.1          | Acceptez-vous le paiement des mensualités en espèces ?   | Même si c'est exceptionnel, vous devez répondre<br>"oui"  | Yes/No   |
| 3. Opérations | 25.2          | Si oui, veuillez indiquer le montant total des<br>paiements reçus en espèces durant l'année civile<br>écoulée.   | Si vous n'acceptez pas les paiements en espèces,<br>veuillez mentionner "0" comme réponse.  | Decimal  |
| 3. Opérations | 28.1          | Combien de rapports internes relatifs à des<br>opérations atypiques ont été adressés et<br>analysés par l'AMLCO au cours de l'année civile<br>écoulée (avec ou sans déclaration à la CTIF) ? | Par rapport interne, on vise tout document établi lorsqu'une opération atypique est détectée et doit être analysée. Ce rapport est en principe adressé à l'AMLCO qui déterminera au terme de l'analyse s'il y a lieu ou non de déclarer l'opération à la CTIF. À cet effet, vous pouvez consulter l'article 45 de la loi. Si vous disposez d'un outil de surveillance automatisé, cela vise également les listings qui émanent de cet outil automatisé. | Number   |

| Section       | Code<br>Question | Question   | Qst ToolTip   | DataType |
|---------------|------------------|--|---|----------|
| 3. Opérations | 29.1             | Combien de déclarations avez-vous<br>adressées à la CTIF eau cours de l'année<br>civile écoulée ?  | CTIF: Cellule de Traitement des Informations Financières en charge d'analyser les faits et les transactions financières suspectes de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme qui lui sont transmis par les institutions et les personnes visées par la loi.   | Number   |
| 3. Opérations | 30.2             | Combien de cas concernant l'application<br>des mesures d'embargos financiers et de<br>gels des avoirs avez-vous détectés au<br>cours de l'année civile écoulée ? | Ces dispositions peuvent être consultées via le site du SPF Finances (https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctionsfinancieres). Les dispositions contraignantes sont définies à l'article 4,6° de la loi du 18 septembre 2017. La base légale réside dans l'article 8 de la loi et vous trouverez des informations complémentaires aux pages 65 à 67 de l'Exposé des motifs de la loi. | Number   |
| 3. Opérations | 30.3             | Pour quel montant ?  |   | Decimal  |
| 3. Opérations | 31.1             | Nombre de relations commerciales<br>rompues avec des clients pour des raisons<br>ayant trait à la<br>LBC/FT au cours de l'année civile écoulée :                 |   | Number   |

| Section Code Question Question Question Ost ToolTip DataType |
|--|
|--|

| 3. Opérations                     | 31.2 | Nombre de relations commerciales vis-à-vis desquelles votre établissement a recouru à d'autres mesures restrictives au cours de l'année civile écoulée dès lors qu'elle n'a pu rompre la relation commerciale à cause de dispositions légales d'ordre public ou impératives, ou que la rupture de la relation commerciale aurait gravement et de manière disproportionnée porté préjudice à son client ? | Number |
|-----------------------------------|------|--|--------|
| 3. Opérations                     | 31.3 | Nombre de ruptures de relations commerciales avec des clients visées au point 31.1 ayant donné lieu à une notification à la CTIF (tant avant qu'après la rupture de relation) :  | Number |
| 4. Evaluation globale des risques |      | NB: Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.  | Label  |
| 4. Evaluation globale des risques | 32.1 | Avez-vous procédé à un évaluation globale des risques conformément à la réglementation LBC/FT ?  | Yes/No |
| 4. Evaluation globale des risques |      | Si vous avez répondu non à la question 32.1, vous ne devez pas répondre aux questions de la section 32 et vous pouvez directement passer à la section suivante.  | Label  |
| 4. Evaluation globale des risques | 32.2 | Cette évaluation globale des risques est-elle établie et documentée par écrit ?  | Yes/No |

| Section                                 | Code Question | Question   | Qst ToolTip | DataType |
|---|---------------|--|-------------|----------|
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques |               | L'évaluation globale des risques comporte-t-elle<br>une détection et une évaluation des éléments<br>suivants ?                                   |             | Label    |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.3          | Les risques liés au blanchiment de capitaux ?  |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.4          | Les risques liés au financement du terrorisme ?  |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.5          | Les risques liés à l'exécution de transactions qui<br>sont visées par des sanctions financières,<br>embargos et/ou autres mesures restrictives ? |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques |               | L'évaluation globale des risques prend-elle en compte les éléments suivants ?  |             | Label    |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.6          | Les risques liés à la clientèle ?  |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques |               | Pour définir le risque lié au client, utilisez-vous les facteurs de risque repris ci-dessous ?   |             | Label    |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.6.1        | Le statut juridique du client : personne physique, personne morale, trust ou autre construction juridique  |             | Yes/No   |

| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.6.2 | Le lieu de résidence du client |  | Yes/No |  |
|---|--------|--------------------------------|--|--------|--|
|---|--------|--------------------------------|--|--------|--|

| Section                                 | Code Question | Question  | Qst ToolTip | DataType |
|---|---------------|---|-------------|----------|
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.6.3        | Le client est une personne politiquement<br>exposée   |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.6.4        | La profession, le secteur d'activité du client  |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.6.5        | Les circonstances inhabituelles dans lesquelles<br>se déroule la relation d'affaires  |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.7          | Les risques liés aux produits et opérations (prise<br>en considération des facteurs tels que la<br>possibilité de contrat numéroté, les paiements<br>en espèces, les paiements par des tiers, les<br>avantages fiscaux éventuels, les<br>remboursements anticipés,) ? |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation globale des risques       | 32.8          | Les risques liés aux pays ou zones<br>géographiques ?   |             | Yes/No   |
| 4. Evaluation globale des risques       |               | Pour définir le risque lié aux pays ou zones<br>géographiques, utilisez-vous les facteurs de<br>risque repris ci-dessous ?  |             | Label    |

| 4. Evaluation globale des risques | 32.8.1 | Le lieu d'exercice de votre activité ou de celle<br>des intermédiaires ou apporteurs de clients<br>auxquels vous faites appel | Yes/No |  |
|-----------------------------------|--------|---|--------|--|
| 4. Evaluation globale des risques | 32.8.2 | Les paiements proviennent de comptes situés<br>dans des pays à risque élevé au niveau BC/FT                                   | Yes/No |  |

| Section                                 | Code Question | Question  | Qst ToolTip   | DataType |
|---|---------------|---|---|----------|
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.9          | Les risques liés aux canaux de distribution ?   |   | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques |               | Pour définir le risque lié aux canaux de<br>distribution, utilisez-vous les facteurs de risque<br>repris ci-dessous ? |   | Label    |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.9.1        | Le fait que le produit est vendu à distance   |   | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.9.2        | recours à des intermédiaires ou apporteurs de   | Pour la notion d'apporteur de clients, vous pouvez<br>consulter la FAQ 175 sur notre site internet<br>https://mcc-info.fsma.be/fr | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.9.3        | Le fait d'avoir recours à un nouveau mode de<br>distribution  |   | Yes/No   |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.10         | Cette évaluation globale des risques a-t-elle été<br>établie sous la responsabilité de l'AMLCO ?                      |   | Yes/No   |

| 4. Evaluation globale des risques       | 32.11 | Cette évaluation globale des risques a-t-elle été approuvée par la direction effective ?  | Yes/No   |
|---|-------|---|----------|
| 4. Evaluation globale des risques       | 32.12 | Quand l'évaluation globale des risques a-t-elle<br>été établie ou revue pour la dernière fois ?   | DropDown |
| 4. Evaluation<br>globale des<br>risques | 32.13 | Vos procédures prévoient-elles formellement<br>une révision et une mise à jour<br>régulière/périodique de votre évaluation<br>globale des risques ? | Yes/No   |

| Section                           | Code Question | Question   | Qst ToolTip | DataType |
|-----------------------------------|---------------|--|-------------|----------|
| 4. Evaluation globale des risques | 3 J 1 🛚       | Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ? |             | DropDown |

| 4. Evaluation<br>globale des risques |       | implantations physiques (filiales, succursales ou  | Si votre société n'est pas une société mère et/ou ne<br>dispose pas d'implantations physiques à l'étranger,<br>vous devez répondre « non applicable » à ces<br>questions.   | Label     |
|--------------------------------------|-------|--|---|-----------|
| 4. Evaluation globale des risques    | 32.18 | les risques liés aux activités de l'entreprise mère<br>belge ?   |   | Yes/No/Na |
| 4. Evaluation globale des risques    | 32.19 | les risques liés aux activités du groupe dans son<br>ensemble et à celles des implantations<br>physiques à l'étranger ?  |   | Yes/No/Na |
| 4. Evaluation<br>globale des risques | 32.70 | Sur base des risques que vous avez identifiés,<br>avez-vous procédé à une classification de vos<br>clients sur base d'une échelle de risque<br>(exemple : risque faible, risque standard, risque<br>élevé) ? |   | Yes/No    |
| 4. Evaluation globale des risques    | 32.71 | lueillies doui la classification de votre chentele :   | Si vous avez répondu "non" à la question 32.70 vous<br>devez indiquez "0" à cette question.   | DropDown  |
| 4. Evaluation<br>globale des risques | 32.72 | avez-vous établi des mesures de vigilance<br>renforcées à appliquer dans les situations<br>considérées comme à risque plus élevé en  | Dans le prolongement de l'évaluation globale des risques, vous définissez des catégories de risques, l'objectif étant de regrouper au sein d'une même catégorie les situations qui appellent des mesures de vigilance identiques. | Yes/No    |

| Section | Code Question | Question | Qst ToolTip | DataType |
|---------|---------------|----------|-------------|----------|
|---------|---------------|----------|-------------|----------|

| 5. Procédures |        | NB : Vous devez répondre aux questions de cette<br>section en tenant compte de votre situation à la<br>date à laquelle vous complétez la Survey.                                   |  | Label  |
|---------------|--------|--|--|--------|
| 5. Procédures |        | Indiquez pour chacun des sujets suivants si vous<br>disposez de lignes de conduite, de mesures de<br>contrôle interne et/ou de procédures internes<br>adéquates établies par écrit | En application de l'article 8 de la loi, vous devez définir et mettre en application des : - politiques : ces politiques doivent inclure la gestion des risques de BC/FT et la politique d'acceptation des clients procédures internes : ces procédures doivent couvrir toute une série de sujets (évaluation globale des risques, mesures de vigilances, analyse des opérations atypiques, mesures en matière d'embargos financiers et de gel des avoirs, conservation des données, procédure de signalement interne,) et être rédigées à l'attention des collaborateurs et des mandataires mesures de contrôle internes : il s'agit de la mise en place d'un système de contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures en matière de BC/FT. | Label  |
| 5. Procédures | 33.1.1 | L'identification des clients   |  | Yes/No |
| 5. Procédures | 33.1.3 | L'identification des mandataires des clients et<br>de leurs éventuels bénéficiaires effectifs  |  | Yes/No |

| Section Code Question Question Qst ToolTip Date | аТуре |
|---|-------|
|---|-------|

| 5. Procédures | 33.1.5 | La vérification de l'identité des clients,<br>mandataires (et leurs éventuels bénéficiaires<br>effectifs) au moyen de sources fiables, de<br>documents probants   | si une des catégories (clients/mandataires/bénéficiaires effectifs) n'est pas incluse, vous devez répondre 'non'. Sources fiables : Cette notion n'est pas définie par la loi. Ce sont notamment les sources officielles qui permettent de confronter les données d'identification du client, de son mandataire, des bénéficiaires effectifs afin de s'assurer de leur exactitude. Il s'agit, par exemple, du Registre National, du Moniteur Belge, de la Banque Carrefour des entreprises, | Yes/No |
|---------------|--------|---|---|--------|
| 5. Procédures | 33.2   | L'identification des caractéristiques du client<br>(profession, situation familiale,), de l'objet et<br>de la nature de la relation d'affaires  |   | Yes/No |
| 5. Procédures | 33.2.1 | L'adaptation des devoirs de vigilance liés à l'identification et à la vérification de l'identité des clients, mandataires (et leurs éventuels bénéficiaires effectifs) en fonction du risque associé à la relation d'affaires tel qu'il a été déterminé (exemple : mesures de vigilance renforcées dans les situations à risque plus élevé) |   | Yes/No |
| 5. Procédures | 33.3   | La politique d'acceptation des clients  |   | Yes/No |
| 5. Procédures | 33.4   | L'examen périodique des clients (mise à jour de<br>l'identification et de la vérification de l'identité<br>des clients et de l'identification des<br>caractéristiques des clients)  |   | Yes/No |

| Section       | Code<br>Question | Question  | Qst ToolTip   | DataType |
|---------------|------------------|---|---|----------|
| 5. Procédures | 33.5             | La vigilance à l'égard des clients et des<br>opérations (notamment la détection des<br>opérations atypiques)                          |   | Yes/No   |
| 5. Procédures | 33.5.1           | L'analyse de l'origine des fonds  |   | Yes/No   |
| 5. Procédures | 33.6             | Le signalement interne des opérations<br>atypiques à l'AMLCO  | L'AMLCO a pour responsabilité d'analyser les opérations atypiques et de décider de transmettre ou non une déclaration à la CTIF. Les procédures du prêteur doivent donc préciser que toute opération atypique doit être transmise à l'AMLCO pour examen. Cette procédure doit être portée à la connaissance des collaborateurs concernés par la réglementation BC/FT. | Yes/No   |
| 5. Procédures | 33.7             | Le signalement à la CTIF des opérations<br>atypiques que l'on sait ou que l'on<br>suppose liées au BC/FT                              |   | Yes/No   |
| 5. Procédures | 33.8             | Le respect des dispositions<br>contraignantes en matière de santions<br>financières et d'embargos et d'autres<br>mesures restrictives | Ces dispositions peuvent être consultées via le site du SPF<br>Finances<br>(https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctionsfinancieres).<br>La base légale réside dans l'article 8 de la<br>loi et vous trouverez des informations<br>complémentaires aux pages 65 à 67 de l'Exposé des motifs de la<br>loi.  | Yes/No   |

| Section | Code Question | Question | Qst ToolTip | DataType |
|---------|---------------|----------|-------------|----------|
|---------|---------------|----------|-------------|----------|

| 5. Procédures | 33.9  | La vérification, lors du recrutement et de l'affectation des membres de votre personnel ou de la désignation de vos agents, que ces personnes disposent d'une honorabilité adéquate et suffisante en fonction des risques | Conformément à l'article 8, § 2, 2°, b), de la loi AML, si la nature et la taille de l'entité assujettie le justifient, vous devez élaborer des procédures de vérification, lors du recrutement et de l'affectation des membres du personnel ou de la désignation des agents, que ces personnes disposent de l'honorabilité adéquate en fonction des risques liés aux tâches et fonctions à exercer. | Yes/No    |
|---------------|-------|---|--|-----------|
| 5. Procédures | 33.10 | L'externalisation des fonctions, contrôles ou<br>autres activités pertinentes pour le bon respect<br>de la réglementation belge en matière de<br>LBC/FT   |  | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 33.70 | L'identification des situations impliquant un<br>pays à haut risque et l'application de mesures<br>de vigilance renforcées lorsqu'un pays à haut<br>risque est détecté  | Au terme de l'article 24 du Règlement de la FSMA, les entités assujetties doivent mettre œuvre un système de surveillance permettant de s'assurer du respect des Dispositions contraignantes relatives aux embargos financiers. Ce système doit faire l'objet d'une procédure de validation initiale et d'une mise à jour régulière.   | Yes/No    |
| 5. Procédures | 33.71 | Procédez-vous à une révision et à une mise à<br>jour régulière de vos lignes de conduite,<br>mesures de contrôle interne et/ou procédure<br>internes ?  |  | Yes/No    |
| 5. Procédures | 33.72 | Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ?  |  | DropDown  |
| 5. Procédures | 33.73 | Cette révision et mise à jour est-elle formalisée<br>dans un document écrit ?   |  | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 33.74 | De quand date la dernière mise à jour ?   |  | Date      |

| Section       | Code Question   | Question  | Qst ToolTip | DataType  |
|---------------|---|---|-------------|-----------|
| 5. Procédures | L'AMLCO dresse-t-il chaque année un plan d'action écrit pour le contrôle et la mise à l'épreuve du respect par l'établissement de sa politique, de ses procédures internes et de ses lignes de conduite : |   | Label       |           |
| 5. Procédures | 36.1  | concernant le respect de la réglementation<br>LBC/FT ?  |             | Yes/No    |
| 5. Procédures | 36.2  | concernant le respect des dispositions<br>contraignantes en matière de sanctions<br>financières et d'embargos et autres mesures ?     |             | Yes/No    |
| 5. Procédures | Le plan d'action pour l'année civile écoulée a-t-il été pleinement mis en œuvre ?   |   |             | Yes/No/Na |
| 5. Procédures |   | Les tests effectués par l'AMLCO au cours de<br>l'année civile écoulée ont-ils mis au jour des<br>lacunes et/ou incidents importants : |             | Label     |
| 5. Procédures | 36.4  | concernant le respect de la réglementation<br>LBC/FT ?  |             | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 36.5  | concernant le respect des dispositions<br>contraignantes en matière de sanctions<br>financières et d'embargos et autres mesures ?     |             | Yes/No/Na |

| 5. Procédures | 36.6 | Les résultats des activités menées par l'AMLCO sont-ils documentés (audit trail) et/ou résumés sous forme de rapports ? |  | Yes/No/Na |  |
|---------------|------|---|--|-----------|--|
|---------------|------|---|--|-----------|--|

| Section       | Code Question | Question   | Qst ToolTip | DataType |
|---------------|---------------|--|-------------|----------|
| 5. Procédures |               | Indiquez quelles mesures de contrôle<br>documentées par l'AMLCO sont appliquées pour<br>la mise à l'épreuve du respect par votre<br>établissement de sa politique, de ses<br>procédures internes et de ses lignes de conduite<br>concernant les domaines ci-dessus : |             | Label    |

| 5. Procédures | 36.7  | Surveillance et contrôle sur la base des résultats<br>du contrôle des services opérationnels de votre<br>établissement : |  | Yes/No     |
|---------------|-------|--|--|------------|
| 5. Procédures | 36.8  | Mise en œuvre et évaluation propres<br>d'échantillons :  | Par exemple contrôles portant sur (i) l'identification et la vérification correctes des clients, mandataires, bénéficiaires effectifs (ii) conservation des documents d'identification, (iii) collecte des informations sur la nature et le profil commercial des clients, (iv) réalisation de screenings liés à l'application correcte des sanctions financières et du régime d'embargo, etc. | Yes/No     |
| 5. Procédures | 36.9  | Établissement et suivi des indicateurs de risque :   | Tels que le nombre de plaintes et d'infractions  | Yes/No     |
| 5. Procédures | 36.10 | Observation de la mise en œuvre des opérations avec les clients et en leur nom :   |  | Yes/No     |
| 5. Procédures | 36.11 | Intretiens avec des collaborateurs :   |  | Yes/No     |
| 5. Procédures | 36.12 | L'AMLCO a-t-il pris d'autres mesures de contrôle<br>? Si oui, lesquelles ?   |  | Multilines |

| Section Code Q | Question Question | Qst Tr | nollin I liata IVhe I |
|----------------|-------------------|--------|-----------------------|
|----------------|-------------------|--------|-----------------------|

| 5. Procédures | 37.1  | Avez-vous mis en place une procédure interne<br>de signalement d'infractions aux obligations de   | Cela découle de l'article 10 de la loi. Il s'agit d'une procédure qui est interne au prêteur et qui permet à toute personne travaillant au sein du prêteur ou collaborant avec celui-ci de signaler à l'AMLCO et/ou au Haut dirigeant responsable, par une voie spécifique, indépendante et anonyme, des infractions à la loi anti-blanchiment. Il faut veiller à ce que cette procédure soit portée à connaissance des membres du personnel et de toutes les personnes agissant sous la responsabilité du prêteur. Si une telle procédure n'est pas requise en fonction de votre nature et de votre taille, vous devez répondre 'non applicable'. | Yes/No/Na |
|---------------|-------|---|--|-----------|
| 5. Procédures | 37.70 | Avez-vous porté activement cette procédure de signalement interne à la connaissance des membres de votre personnel et de vos agents (par voie d'intranet, d'email,) ? |  | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 37.71 | Précisez le nombre de personnes au sein de<br>votre société dont l'activité est exposée aux<br>risques de BC/FT   | Les personnes dont l'activité est exposée aux risques de BC/FT sont toutes les personnes qui sont en contact avec la clientèle, mais également les personnes qui n'ont pas de contact avec la clientèle mais dont les fonctions sont susceptibles de participer à la détection d'opérations atypiques (par exemple, les personnes travaillant dans la comptabilité et qui traitent les opérations effectuées par les clients). Cela ne se limite donc pas aux PCP et aux RD.   | Decimal   |

| Section       | Code Question | Question   | Qst ToolTip  | DataType  |
|---------------|---------------|--|--|-----------|
| 5. Procédures | 37.72         | Disposez-vous d'un programme de formation<br>portant sur la réglementation belge en matière<br>de LBC/FT ?   |  | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 37.73         | Quand a été délivrée la dernière formation en matière de LBC/FT ?  |  | Date      |
| 5. Procédures | 37.74         | Les formations sont-elles également délivrées<br>aux intermédiaires qui travaillent sous votre<br>responsabilité ?   |  | Yes/No/Na |
| 5. Procédures |               | Vos procédures écrites prévoient-elles que,<br>préalablement à l'entrée en relation d'affaires<br>et à la souscription d'un contrat, il y a lieu de<br>déterminer si l'une des personnes suivantes est<br>ou non une PPE |  | Label     |
| 5. Procédures | 40.1          | Le client  |  | Yes/No    |
| 5. Procédures | 40.2          | Les membres de la famille du client  | Les personnes définies à l'article 4,29° de la loi du 18 septembre 2017    | Yes/No    |
| 5. Procédures | 40.3          | Les proches associés du client   | Les personnes définies à l'article 4,30° de la loi du 18<br>septembre 2017 | Yes/No    |
| 5. Procédures | 40.4          | Le mandataire du client  |  | Yes/No    |
| 5. Procédures | 40.6          | Les bénéficiaires effectifs du mandataire du client  |  | Yes/No    |
| 5. Procédures |               | Comment/via quelles sources procédez-vous à<br>l'identification des PPE ?  |  | Label     |
| 5. Procédures | 40.8          | des informations recueillies auprès du client<br>(par exemple, une simple déclaration du client)   |  | Yes/No    |

| 5. Procédures | 40.9  | des listes internes                           | Yes/No |
|---------------|-------|---|--------|
| 5. Procédures | 40.10 | des listes externes ou des banques de données | Yes/No |
| 5. Procédures | 40.11 | d'autres sources d'informations               | Yes/No |

| Section       | Code Question | Question  | Qst ToolTip | DataType |
|---------------|---------------|---|-------------|----------|
| 5. Procédures | 40.14         | Vos procédures prévoient-elles que<br>l'identification des PPE doit également se faire<br>en cours de relation pour les clients existants ? |             | Yes/No   |
| 5. Procédures | 40.15         | À quelle fréquence les contrôles périodiques<br>visés à la question précédente sont-ils effectués<br>?                                      |             | DropDown |
| 5. Procédures | 40.72         | Vos procédures prévoient-elles concrètement<br>les mesures de vigilance renforcées à appliquer<br>lorsqu'une PPE est détectée ?             |             | Yes/No   |

| 5. Procédures | 43.1 | Votre société dresse-t-elle, à l'entame de l'entrée en relation d'affaire, un profil de transaction attendu pour chaque client ?  | Yes/No    |
|---------------|------|---|-----------|
| 5. Procédures | 43.2 | Votre société vérifie-t-elle, dans le cadre de la<br>surveillance de l'opération, si les<br>caractéristiques de l'opération d'un client sont<br>conformes au profil de transaction qui a été<br>établi ou retenu pour ce client ? | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 43.3 | Les contrôles portant sur les opérations des clients sont-ils effectués en temps réel ou postevent, ou une combinaison des deux ?   | DropDown  |

| Section | Code Question | Question | Qst ToolTip | DataType |  |
|---------|---------------|----------|-------------|----------|--|
|---------|---------------|----------|-------------|----------|--|

| 5. Procédures | 43.4  | Le système de surveillance des opérations repose-t-il sur des critères précis et pertinents (scénarios) qui sont définis par votre société et pour lesquels il est tenu compte principalement des caractéristiques des produits offerts, des caractéristiques des clients, des caractéristiques des pays et zones géographiques concernés et des caractéristiques des canaux de distribution utilisés, et qui sont suffisamment affinés pour détecter de manière effective les opérations atypiques ? |  | Yes/No |
|---------------|-------|---|--|--------|
| 5. Procédures | 43.10 | Le système de vigilance de votre société pour la<br>surveillance des opérations est-il (en grande<br>partie) automatisé ?   | Il s'agit du système automatisé de surveillance visé à l'article 18 du Règlement de la FSMA. Il s'agit d'une application informatique permettant de détecter les opérations atypiques. Un tel système automatisé n'est pas obligatoire, mais l'absence d'un tel système automatisé doit être justifiée en raison de la taille et de la nature du prêteur, et si le prêteur est en mesure de démontrer que les obligations de surveillance et de détection des opérations atypiques peuvent être réalisées avec efficacité et rapidité. | Yes/No |

| Continu | Code     | Our Mary | On Table    | DataTuna |
|---------|----------|----------|-------------|----------|
| Section | Question | Question | QSC 100111p | DataType |

| 5. Procédures | 44.1  | Votre société a-t-elle sous-traité des<br>tâches (tant en interne qu'en dehors du<br>groupe) portant sur le respect de la<br>réglementation LBC/FT ou le respect des<br>dispositions relatives aux sanctions<br>financières et au régime d'embargo? |   | Yes/No    |
|---------------|-------|---|---|-----------|
| 5. Procédures | 44.2  | Votre société a-t-elle conclu avec la partie à laquelle ces tâches sont sous-traitées (tant en interne qu'en dehors du groupe) une convention écrite déterminant les accords, responsabilités et obligations mutuelles ?                            |   | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 44.3  | Votre société a-t-elle défini une politique<br>(processes / cycle) pour le contrôle de la<br>qualité des tâches sous-traitées (tant en<br>interne qu'en dehors du groupe)?  |   | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 44.4  | Quand votre société a-t-elle effectué pour<br>la dernière fois un contrôle de la qualité<br>des tâches sous-traitées (tant en interne<br>qu'en dehors du groupe) ?  |   | DropDown  |
| 5. Procédures | 45.70 | Les facteurs de risque liés aux dispositions<br>contraignantes en matière d'embargos et<br>de gels des avoirs sont-ils repris dans<br>votre évaluation globale des risques et<br>dans votre classification des risques ?                            | Ces dispositions peuvent être consultées via le site du SPF Finances (https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctionsfinancieres). Les dispositions contraignantes sont définies à l'article 4,6° de la loi du 18 septembre 2017. La base légale réside dans l'article 8 de la loi et vous trouverez des informations complémentaires aux pages 65 à 67 de l'Exposé des motifs de la loi. | Yes/No    |

| Section       | Code Question | Question  | Qst ToolTip | DataType |
|---------------|---------------|---|-------------|----------|
| 5. Procédures | 45.71         | Vos procédures internes prévoient-elles de<br>vérifier si vos clients (emprunteurs,<br>mandataires, bénéficiaires effectifs) figurent sur<br>les listes de personnes/entités concernées par<br>les embargos financiers et le gel des avoirs ?   |             | Yes/No   |
| 5. Procédures | 45.72         | Vos procédures internes prévoient-elles de<br>prendre en compte les modifications des listes<br>et d'effectuer un nouveau contrôle de vos<br>clients dès modification / mise à jour des listes ?  |             | Yes/No   |
| 5. Procédures | 45.73         | Vos procédures internes prévoient-elles<br>qu'aucun montant n'est mis directement ou<br>indirectement à la disposition d'une personne ou<br>d'une entité faisant l'objet d'une mesure de gel?   |             | Yes/No   |
| 5. Procédures | 45.74         | Vos procédures internes précisent-elles de quelle manière il y a lieu d'agir lorsqu'une personne est détectée comme figurant sur les listes (par exemple, procédure de gel des fonds et/ou des actifs, intervention du niveau hiérarchique approprié, signalement au ministre des Finances, etc.) ? |             | Yes/No   |
| 5. Procédures |               | La détection des personnes/entités concernées<br>par les embargos financiers et le gel des avoirs<br>est-elle réalisée :  |             | Label    |

| 5. Procédures | 45.75.1 | Manuellement ?  | Yes/No |
|---------------|---------|---|--------|
| 5. Procédures | 45.75.2 | Au moyen d'un système de consultation/de<br>détection auprès d'un fournisseur tiers ? | Yes/No |

| Section       | Code Question | Question                                    | Qst ToolTip                     | DataType  |
|---------------|---------------|---|---------------------------------|-----------|
| 5. Procédures | 45.75.3       | De quel fournisseur s'agit-il ?             |                                 | Text      |
| 5. Procédures | 46.1          | membre de l'UE ou dans un pays tiers, votre | Iannlicable » a cette dijection | Yes/No/Na |

| 5. Procédures | 46.1.2 | S'il a été constaté que la politique et les procédures établies par le groupe ne sont pas conformes à la législation belge, votre établissement a-t-il pris les mesures complémentaires nécessaires de nature à assurer la conformité de sa politique et de ses procédures avec la législation belge ? | Explication: Si votre établissement ne fait pas partie d'un groupe ou si votre établissement est une société mère d'un groupe, vous devez répondre « non applicable » à cette question. | Yes/No/Na |
|---------------|--------|--|---|-----------|
| 5. Procédures |        | Si votre établissement est physiquement établi<br>dans un autre État membre de l'UE ou dans un<br>pays tiers (par l'intermédiaire d'une ou de<br>plusieurs filiales ou succursales ou d'un ou de<br>plusieurs agents ou distributeurs établis), votre<br>établissement a-t-il dans ce cas :            | Explication: si votre établissement ne dispose pas d'implantations physiques à l'étranger, vous devez répondre « non applicable » aux questions suivantes.                              | Label     |
| 5. Procédures | 46.2   | une politique de groupe définie sur la base d'une<br>évaluation globale des risques pour l'ensemble<br>du groupe, en tenant compte des risques<br>spécifiques pour chacune des implantations<br>physiques?   |   | Yes/No/Na |

| Section       | Code Question | Question  | Qst ToolTip | DataType  |
|---------------|---------------|---|-------------|-----------|
| 5. Procédures | 46.3          | contrôlé si cette politique de groupe était conforme au droit LBC/FT local de chacune des implantations, et si tel n'était pas le cas, votre établissement a-t-il pris les mesures complémentaires nécessaires de nature à assurer la conformité de sa politique et de ses procédures avec chacune des législations locales ? |             | Yes/No/Na |
| 5. Procédures | 47.1          | Votre établissement a-t-il eu recours à de nouvelles technologies en lien avec de nouveaux produits/services ou avec des produits/services existants (tant au regard des obligations d'identification et de connaissance des clients, qu'au niveau des obligations de vigilance constante (monitoring des opérations))?       |             | Yes/No    |

| 5. Procédures | 47.2 | Si vous avez répondu "oui" à la question 47.1,<br>votre établissement a-t-il procédé à l'évaluation<br>du risque de BC/FT pouvant résulter de<br>l'utilisation de ces nouvelles technologies ? | Yes/No/Na |
|---------------|------|--|-----------|
| 5. Procédures | 50.1 | L'AMLCO établit-il chaque année un rapport relatif à la réglementation LBC/FT ?  | Yes/No    |
| 5. Procédures | 50.2 | Ce rapport est-il transmis annuellement à la FSMA ?  | Yes/No    |

| Section       | Code Question | Question  | Qst ToolTip | DataType   |
|---------------|---------------|---|-------------|------------|
| 5. Procédures |               | Vous avez la possibilité de formuler dans la zone<br>de texte des remarques d'ordre général<br>concernant les réponses fournies aux questions.<br>Gardez à l'esprit que ces remarques d'ordre<br>général ne sont pas prises en compte dans le<br>cadre de la première analyse automatisée des<br>réponses de votre société. |             | Multilines |